

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Une rentrée remplie de nouveautés

NOUVELLES DE L'OFFICE

- L'Office déménage sur Québec.ca
- Nouvelle entente de partenariat entre l'Office et Espace MUNI

ACTUALITÉS

- Les programmes et services destinés aux personnes handicapées réunis sur Québec.ca
- Intégration et maintien en emploi de jeunes personnes handicapées : un plan d'action qui répond aux attentes
- Soins de fin de vie : participation de l'Office à la Commission spéciale
- Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance : dépôt d'un mémoire de l'Office
- Entretien avec Martin Trépanier, président sortant du conseil d'administration de l'Office

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une rentrée remplie de nouveautés



Monsieur Daniel Jean

Pour débiter cette nouvelle édition d'Express-0, j'aimerais prendre quelques instants pour féliciter officiellement, au nom de tout le personnel, madame Frances Champigny, qui a été nommée présidente du conseil d'administration de l'Office en août dernier. Cette dernière, par sa grande expérience sur le terrain et son implication dévouée, représente un atout de taille pour notre organisation. Elle saura, j'en suis sûr, accompagner et orienter l'Office au travers des nombreux défis qui l'attendent. Surveillez le prochain numéro d'*Express-0*, dans lequel nous vous présenterons un court entretien avec madame Champigny.

Je souhaite aussi remercier sincèrement monsieur Martin Trépanier, qui a œuvré à titre de président du conseil d'administration durant les quatorze dernières années. C'est notamment sous sa gouverne au sein du C. A. que l'Office a vu être adoptée, en 2009, la *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité des personnes handicapées*. Malgré ce départ de la présidence, rappelons que monsieur Trépanier continuera, pour notre plus grand bénéfice, à siéger au sein de notre conseil d'administration. Vous en apprendrez davantage sur son parcours au sein du conseil d'administration dans un entretien que nous publions dans ce numéro.

Par ailleurs, soulignons la mise en ligne récente du profil Personnes handicapées, dans la plateforme Web gouvernementale unifiée Québec.ca. Cet événement marque une étape importante dans le projet que pilote l'Office dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès aux programmes et mesures pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches. Lisez l'article à ce sujet pour en apprendre davantage.

Voici maintenant les différents sujets traités dans ce numéro d'Express-0 :

- Conclusion d'une entente de partenariat entre l'Office et l'organisme Espace MUNI;
- Dépôt d'un plan d'action conjoint visant à appliquer les recommandations sur l'emploi des jeunes personnes handicapées, telles que formulées dans l'audit de performance en lien avec le rapport du Vérificateur général du Québec;
- Passage de l'Office à la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie;
- Dépôt du mémoire de l'Office dans le cadre d'une consultation publique sur les services éducatifs à l'enfance.

NOUVELLES DE L'OFFICE

L'Office déménage sur Québec.ca

À compter de l'automne, les contenus du site Web de l'Office migreront progressivement vers Québec.ca, le nouveau site officiel du gouvernement du Québec. Ce site Web regroupera, à terme, l'ensemble des programmes et services du gouvernement du Québec. Ce site vous offrira un accès simplifié à l'information gouvernementale.



En conséquence, certaines sections Web ne seront plus disponibles sur le site de l'Office. C'est le cas, par exemple, du contenu présentant nos services d'information et d'accompagnement pour les personnes handicapées qui se retrouve désormais sur Québec.ca.

Même si certains contenus ne se trouveront plus sur le site Web de l'Office, soyez sans crainte, vous trouverez tout de même toujours l'information que vous cherchez.

Nouvelle entente de partenariat entre l'Office et Espace MUNI

Au cours de l'été, l'Office a conclu une entente de partenariat avec l'organisme Espace MUNI. Cette entente vise à mieux répondre aux besoins des municipalités souhaitant réduire les obstacles à la participation sociale de leurs citoyennes et citoyens handicapés, qu'elles soient assujetties ou non à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

En résumé, l'entente permettra de bonifier le soutien-conseil qui leur est offert, notamment en instaurant une pratique de référencement entre l'Office et Espace MUNI, mais également en

favorisant le partage d'informations ainsi que la coordination et la collaboration dans le cadre de dossiers d'intérêt commun. Les deux organisations s'engagent également à s'impliquer et à promouvoir différentes activités ou événements respectifs à venir.

D'une durée de trois ans, l'entente survenue s'inscrit en cohérence avec les orientations du Plan stratégique 2020-2024 de l'Office, dont un des objectifs vise à accroître la qualité des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des organisations assujetties.

Qu'est-ce qu'Espace MUNI?

Espace MUNI est une organisation à but non lucratif née de la fusion entre le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS). Elle a pour objectif d'offrir un environnement municipal durable et inclusif, qui permet aux citoyennes et aux citoyens de développer leur plein potentiel.

Espace MUNI collabore étroitement avec le comité coordonnateur du Réseau Municipalités accessibles. Son réseau regroupe plus de 400 municipalités et MRC du Québec.

ACTUALITÉS

Les programmes et services destinés aux personnes handicapées réunis sur Québec.ca



Dans le numéro de mai 2021, nous vous annonçons que l'information sur les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées serait très bientôt regroupée sur le site Web Québec.ca, le site officiel du gouvernement du Québec. C'est maintenant chose faite!

L'information sur plusieurs programmes et services gouvernementaux est donc maintenant regroupée au même endroit. Celle sur les services directs à la population de l'Office a aussi migré sur ce site Web. D'autres contenus s'ajouteront graduellement.

De plus, pour faciliter la recherche d'informations et la navigation, les programmes et services ont été regroupés par thèmes :

- Déplacements et transport adapté;
- Emploi et travail adapté;
- Études et scolarité;
- Famille et soutien aux personnes;
- Habitation et logement;
- Loisir, sport, tourisme et culture;
- Mesures fiscales et rentes;
- Santé et aides techniques.

Il sera ainsi plus facile pour les personnes handicapées et leur famille d'accéder à l'information leur étant destinée!

Consultez le profil destiné aux personnes handicapées sur Quebec.ca/personneshandicapées.

À propos de Québec.ca

Québec.ca, le site officiel du gouvernement du Québec, fait partie de la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales. Québec.ca regroupera, à terme, plusieurs centaines de sites Web et services du gouvernement du Québec. Il permettra ainsi d'assurer une plus grande cohérence de la communication et de l'action gouvernementales.

Ainsi, d'autres contenus de l'Office et d'autres ministères et organismes publics migreront graduellement vers Québec.ca.

Pour en savoir plus sur Québec.ca, visitez la page [À propos de Québec.ca](#).

Un projet de simplification d'envergure!

La mise en ligne d'une section Web dédiée aux personnes handicapées sur Québec.ca est la première étape d'un projet plus vaste. Ce projet vise à simplifier l'accès aux nombreux programmes et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Celui-ci s'échelonne sur plusieurs années. Pour en savoir plus sur ce projet, nous vous invitons à consulter notre article *Express-0* C'est parti pour la mise en œuvre du projet de simplification!

Intégration et maintien en emploi de jeunes personnes handicapées : un plan d'action qui répond aux attentes

En juillet dernier, l'Office, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont publié un plan d'action conjoint en matière d'emploi. Ce plan vise à appliquer les recommandations d'un audit de performance paru en novembre 2020 dans le cadre du Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) pour l'exercice financier 2020-2021.

L'objectif de l'audit était de s'assurer que l'Office et les ministères précédemment mentionnés prennent les moyens nécessaires pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des jeunes personnes handicapées. La conclusion de l'audit a mis de l'avant la situation préoccupante de ces dernières sur le marché de l'emploi. Neuf recommandations ont été ainsi formulées par le VGQ, dont trois à l'attention de l'Office et de ses collaborateurs que sont le MSSS, le MEQ et le MTESS. L'élaboration du plan d'action a demandé sept mois de travail assidu de concertation, au cours desquels l'Office a consolidé ses liens de confiance avec ses collaborateurs afin de trouver des moyens de corriger la situation.

Un premier moyen est d'ailleurs déjà déployé en force : il s'agit de poursuivre la campagne de sensibilisation à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. » menée depuis 2019. Madame Danièle Henkel, grande entrepreneure québécoise reconnue notamment pour son ouverture à la diversité, en est la porte-parole pour une deuxième année. Qui plus est, le MTESS prêtera son concours à l'Office pour la mise en œuvre de la campagne, et le MSSS ainsi que le MEQ relayeront les contenus de communications produits pour en augmenter la diffusion.



Jusqu'à présent, la campagne a permis de conscientiser les employeuses et employeurs au potentiel des personnes handicapées à intégrer le marché du travail, mais il reste que ces derniers demandent du soutien pour amorcer une démarche d'embauche de travailleuses ou de travailleurs handicapés. Un sondage commandé par l'Office à la firme CROP en février dernier et mené auprès d'entreprises québécoises a permis de constater que les deux mesures qui motivent davantage l'embauche des personnes handicapées sont les suivantes :

- Connaître les programmes et les mesures qui existent;
- Obtenir de l'aide d'une ressource dans la démarche.

Ainsi, la suite de la campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. » a été planifiée de manière à focaliser encore plus sur les besoins des employeuses et employeurs de connaître la nature de l'aide dont ils peuvent disposer pour embaucher des personnes handicapées.

À ce sujet, vous pouvez déjà vous référer à la section Web de l'Office « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. », nouvellement remaniée. Vous y trouverez toute l'information permettant aux employeuses et employeurs d'amorcer une démarche d'embauche de travailleuses ou de travailleurs handicapés. Les programmes, les mesures et l'accompagnement mis à leur disposition y sont mis en valeur. Vous êtes également invités à rester à l'affût du lancement officiel de la campagne « Entreprise inclusive.

Entreprise d'avenir. » dans sa troisième année lors du mois d'octobre, Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées. Plusieurs actions de communication auront lieu jusqu'en mars 2022.

De nombreux autres moyens de corriger la situation des jeunes personnes handicapées en matière d'emploi seront déployés au cours des prochains mois. Pour découvrir l'ensemble de ces moyens, consultez le plan d'action conjoint qui applique les recommandations de l'audit de performance du VGQ. Au terme de la mise en œuvre du plan, les jeunes personnes handicapées auront un meilleur accès à l'emploi et leur participation à l'enrichissement collectif sera accrue.

Soins de fin de vie : participation de l'Office à la Commission spéciale



Le 10 août dernier, monsieur Daniel Jean, directeur général, a été invité à présenter le mémoire de l'Office aux membres de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie.

Le mandat a été confié à cette commission d'analyser, entre autres, les enjeux liés à l'élargissement potentiel de l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude, celles désirant effectuer une demande anticipée d'aide médicale à mourir et celles souffrant de troubles mentaux.

L'Office espère que cette consultation apporte plus d'éclairage sur cet important sujet, et permette d'établir l'encadrement approprié selon les développements retenus.

Pour l'Office, l'ouverture de la discussion à ce sujet est essentielle, mais les questions soulevées sont délicates, et doivent être abordées avec beaucoup de prudence. Considérant les enjeux cruciaux en cause, l'Office incite donc dans son mémoire le gouvernement à bien approfondir les enjeux soulevés par la Commission et à bien évaluer l'impact possible associé à l'élargissement de l'aide médicale à mourir.

Les recommandations de notre mémoire visent essentiellement à trouver un juste équilibre entre le droit à l'autodétermination des personnes handicapées et la protection des personnes les plus vulnérables. L'Office y suggère également à la Commission d'entreprendre des travaux sur la question d'une aide médicale pour mettre fin volontairement à sa vie dans une perspective visant l'ensemble de la population. Un tel débat social concerne la société en général, car il touche les gens de tout âge et de toute condition.

Nous y émettons également une mise en garde, qui constitue la première et la plus importante recommandation de notre mémoire.

Une mise en garde : améliorer les conditions de vie, avant tout

L'Office est d'avis qu'avant toute chose, il faut accorder notre attention à s'assurer que les personnes handicapées qui envisagent de se prévaloir de l'aide médicale à mourir ne le font pas en raison d'une souffrance ou d'un désespoir causé par un manque d'accès à des services qui auraient pu, ultimement, améliorer leurs conditions d'existence et leur participation sociale.

En effet, en travaillant, en priorité, à réduire les obstacles empêchant l'accès aux services, il est possible d'améliorer la qualité de vie de ces personnes et de répondre davantage à leurs aspirations.

Le recours à l'aide médicale à mourir doit être une option à considérer seulement si la personne a pu bénéficier d'une telle approche.

C'est pourquoi nous recommandons d'ajuster la Loi sur les soins de fin de vie en conséquence par l'ajout du critère suivant à l'article 26, portant sur les critères à respecter pour avoir accès à l'aide médicale à mourir :

[La personne qui fait la demande d'aide médicale à mourir] a eu accès à des soins, des services, du soutien et des opportunités de milieu de vie et de participation sociale pouvant améliorer ses conditions de vie avec l'accompagnement requis pour s'en prévaloir, et ce, sans succès et sans autre alternative.

Cette recommandation est à la base de chacune de nos autres recommandations. Pour prendre connaissance de l'ensemble de celles-ci, nous vous invitons à consulter notre mémoire.

Rappelons que le débat sur l'accès à l'aide médicale à mourir a été relancé le 11 septembre 2019, avec un jugement de la Cour supérieure du Québec dans la cause Truchon et Gladu. Le jugement prononcé a rendu inopérant comme conditions d'admissibilité à l'aide médicale à mourir le critère de « fin de vie » ainsi que le critère d'une « mort naturelle raisonnablement prévisible ». Ces critères ont été jugés inconstitutionnels, ce qui a conduit au réexamen de la législation.

Le retrait du critère de « fin de vie » à l'article 26 ouvre donc la porte à l'aide médicale à mourir à un plus grand nombre de patientes et patients souffrant de maladies graves et incurables et répondant aux autres critères de la Loi.

Le 31 mars 2021, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion créant la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. À la suite des consultations ayant eu lieu, il est prévu que la Commission dépose son rapport en novembre prochain.

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance : dépôt d'un mémoire de l'Office

Du 28 avril au 17 juin 2021, le ministère de la Famille a mené une consultation publique sur l'avenir du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. L'objectif de cette démarche est de mieux répondre aux besoins des familles québécoises, et de rendre le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance plus efficace et accessible.

La consultation s'est déroulée en différentes étapes pour joindre différents publics cibles.

En juin, l'Office a déposé un mémoire dans le cadre de ces consultations. Il y présente les principaux enjeux qu'il considère important de porter à l'attention du ministère. Il y émet aussi des recommandations ciblées qui permettront de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Voici un tour d'horizon des principaux messages qui y sont portés par l'Office.



Notre mémoire en bref

L'Office considère que les changements qui seront apportés au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance doivent permettre de le rendre plus efficace et accessible pour les enfants handicapés et leur famille. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement du plein potentiel de ces enfants. L'Office est ainsi d'avis que le ministère de la Famille devrait soutenir davantage les services de garde afin d'assurer aux enfants handicapés un accès équivalent à celui des autres enfants.

Par ailleurs, la disponibilité ainsi que la qualité des services offerts aux enfants handicapés par les services de garde sont également des enjeux qui interpellent particulièrement l'Office. À ce sujet, il importe que des mesures soient mises en place afin de bonifier la formation initiale des éducatrices et éducateurs en services de garde. Un suivi devrait également être réalisé par le ministère quant à l'utilisation de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé.

Aussi, l'Office invite le ministère à privilégier l'intégration des enfants handicapés dans les groupes réguliers avant d'implanter des groupes distincts ou des services de garde spécialisés. À ce sujet, le meilleur intérêt de l'enfant ainsi que le respect du libre-choix des parents devront primer sur toutes autres considérations organisationnelles.

Puis, la mise en place d'une démarche de planification des services pour les enfants handicapés est également une avenue qui devrait être prévue pour l'ensemble des enfants qui la requiert.

Enfin, l'Office souligne l'importance que des activités de sensibilisation et de promotion visant à favoriser l'intégration et le maintien des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance soient réalisées par le ministère.

Quelques-unes de nos recommandations :

- Définir et imposer des critères de priorisation dans les politiques d'admission pour accroître l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance et permettre de réduire l'écart du taux de placement des enfants handicapés par rapport aux enfants sans incapacité dans La Place 0-5 ans;
- Rendre obligatoires, pour les services de garde éducatifs à l'enfance, l'adoption d'une politique d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers/enfants handicapés et la mise en place d'une démarche de planification des services;
- Voir à la bonification de la formation des éducatrices et éducateurs en services de garde et un niveau plus élevé des acquis sur les différents besoins des enfants handicapés et interventions requises pour y répondre;
- S'assurer que les services de garde éducatifs à l'enfance, qui reçoivent l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, maintiennent un ratio de deux éducatrices ou éducateurs qualifiés sur trois.

Pour aller plus loin

Pour prendre connaissance de l'ensemble de nos recommandations, consultez le mémoire de l'Office.

Il est également possible de prendre connaissance du Document de réflexion sur lequel s'est appuyée la consultation.

Entretien avec Martin Trépanier, président sortant du conseil d'administration de l'Office



Monsieur Martin Trépanier

En mars dernier se terminait le mandat de monsieur Martin Trépanier à titre de président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec. Il occupait cette fonction depuis octobre 2007.

Monsieur Trépanier a toujours été déterminé à favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Très impliqué dans son milieu, il a également joué un rôle central au cœur de la réalisation de la mission de l'Office.

Nous remercions monsieur Trépanier pour son importante contribution à servir la mission de l'Office à titre de président du C. A. au cours des quatorze dernières années. Nous lui sommes également reconnaissants de poursuivre son implication comme membre votant au cœur de celui-ci.

Ainsi, à l'occasion de la fin de son mandat comme président, nous avons souhaité nous entretenir avec lui.

1. Monsieur Trépanier, parlez-nous de votre arrivée comme président du C. A. de l'Office.

« Je suis arrivé à la présidence de l'Office après avoir été approché par mes collègues du conseil d'administration qui souhaitaient proposer ma candidature au Conseil des ministres. J'ai été agréablement surpris et honoré lorsque monsieur Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, m'a téléphoné pour m'informer de ma nomination.

C'est avec humilité et détermination que j'ai entrepris mon premier mandat à la présidence. L'accueil et le soutien constant de la directrice générale de l'époque, madame Céline Giroux, ainsi que les bons conseils de maître François Nichols, secrétaire du C.A., et de monsieur Michel Morel, conseiller à la directrice générale, m'ont permis d'apprivoiser cette nouvelle fonction dans un contexte favorable à optimiser la contribution du conseil d'administration. »

2. Quels moments ont été les plus marquants au cours de votre parcours à la présidence du C. A. de l'Office?

« Plusieurs activités de représentation sur le terrain impliquant des rencontres empreintes de chaleur humaine me reviennent en tête. Mais les événements marquants qui se sont présentés tout au long de mon passage à la présidence sont évidemment trop nombreux pour pouvoir tous les évoquer.

Il me sera toujours plaisant de me remémorer chacune des éditions de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) et l'engagement remarquable de ses porte-paroles. Je garde en mémoire quelques débarquements régionaux bien sentis comme ceux dans les régions du Saguenay,

de Québec et de la Gaspésie, en compagnie du charismatique et talentueux Martin Deschamps, qui fut justement le porte-parole de la SQPH durant plusieurs années.

Les commémorations du 30e et du 40e anniversaire de l'Office où étaient conviés un grand nombre de bâtisseurs ayant laissé des traces indélébiles me sont aussi des souvenirs agréables.

De plus, deux événements me rendent particulièrement fier lorsque je pense à mon parcours à la présidence.

En mai 2008, alors que je débutais à peine mon premier mandat à titre de président, j'ai eu l'honneur d'animer la conférence de presse du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Sam Hamad, dotant le Québec d'une première Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Vous savez, la question de l'intégration, du maintien et de la progression en emploi des personnes handicapées m'a toujours directement interpellé. Si, pour toute personne, accéder à un emploi s'avère être quelque chose de normal et d'extrêmement valorisant, alors pourquoi en serait-il autrement pour les personnes ayant des incapacités? Je crois que pour que l'exercice du droit à l'égalité des personnes handicapées dans le domaine du travail puisse définitivement passer d'une égalité de principe à une véritable égalité de fait, il reste bien du rattrapage à faire, même si beaucoup de choses ont déjà été réalisées.

Je souligne que l'Office est résolument engagé en ce sens, notamment en contribuant à la nouvelle Stratégie gouvernementale pour l'intégration en emploi des personnes handicapées et en initiant une variété d'actions publiques et médiatiques qui je l'espère seront porteuses.

En juin 2009, il y a eu aussi le dévoilement de la Politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité des personnes handicapées. Une première au Québec! Lors du dévoilement, je me trouvais aux côtés de la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, madame Lise Thériault, de la directrice générale de l'Office, madame Céline Giroux, de l'adjointe à la direction générale, madame Anne Hébert ainsi que de représentants du milieu associatif des personnes handicapées.

Cette consensuelle politique gouvernementale dédiée aux personnes handicapées est encore aujourd'hui un document phare pour l'édification d'une société inclusive, solidaire, équitable et respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Dans la foulée de cette politique, les différentes éditions du Prix À part entière, instauré par l'Office, meublent également agréablement mes pensées. Chacune des éditions mettait en lumière des candidatures ainsi que des lauréates et lauréats vraiment impressionnants et responsables de réalisations sociales et humaines hors du commun. D'ailleurs, j'ai toujours cru que pour toute personne, « vivre à part entière », ce n'est pas rêver l'impossible, mais c'est faire l'impossible pour réaliser ses rêves.

Le Prix À part entière a contribué en ce sens. Je ne peux naturellement passer sous silence l'impact significatif du porte-parole du Prix, monsieur Stéphane Laporte, qui du seul fait de son implication bénévole, donne à l'évènement toute son envergure.

Par ailleurs, je tiens à souligner qu'avec l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en 2004, on peut affirmer que la participation citoyenne des personnes handicapées à l'Office s'est élargie et que ces dernières sont et seront appelées à jouer un rôle déterminant dans l'avenir. En effet, la nouvelle composition du conseil d'administration comprenant notamment l'ajout d'un membre représentant du mouvement associatif et la fonction de présidence se devant d'être occupée par une personne handicapée ou par un parent ou conjoint d'une personne handicapée en est la manifestation.

J'en profite pour saluer les trois représentants du milieu associatif qui ont siégé au conseil d'administration depuis l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées : messieurs Pierre-Yves Lévesque et Richard Lavigne, ainsi que madame Anne Pelletier, qui occupe actuellement cette fonction. >>

3. Qu'est-ce qui vous rend le plus fier à la suite de votre passage à la présidence du C. A. de l'Office?

<< Ce qui me rend le plus fier, c'est d'abord d'avoir côtoyé au sein du conseil d'administration de l'Office, tant du côté des membres votants que du côté des membres ministériels, de véritables gens de cœur d'action. Des gens résolus qui travaillent d'arrache-pied pour faire évoluer la société québécoise afin d'offrir aux personnes handicapées un monde meilleur où elles pourront pleinement s'épanouir selon leurs aspirations et leurs capacités. Avoir préparé et présidé les séances du conseil afin que les membres puissent prendre des décisions libres et éclairées dans un contexte propice à la discussion me rend fier. Par ailleurs, j'ai toujours aimé me nourrir de la richesse et de la variété des interventions des membres du C. A. qui ont, j'en suis certain, fait de moi une meilleure personne. >>

4. Quels seraient vos souhaits pour l'avenir?

<< Depuis la création de l'Office, des programmes novateurs ont été mis en place à l'attention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches. Des services ont été dispensés, des mesures ont été appliquées et des milliers de gestes positifs ont été posés pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Même si beaucoup de travail a été accompli, il ne faut rien considérer comme acquis en termes de reconnaissance des droits des personnes handicapées. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire.

Pour l'avenir, je souhaite que la société inclusive telle que définie dans la Politique À part entière se matérialise de plus en plus, de jour en jour. Plusieurs enjeux majeurs au regard de la participation sociale des personnes handicapées persistent. Ce n'est pas un secret, avec le vieillissement de la population, il y aura de plus en plus de personnes ayant des incapacités requérant des services de l'état. Mon souhait le plus cher serait donc que les investissements gouvernementaux soient au rendez-vous pour assurer une réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées et de leur famille.

Pour ma part, je continuerai à servir de mon mieux la mission de l'Office avec mes collègues membres du conseil d'administration ainsi qu'avec le directeur général, monsieur Daniel Jean. J'en profite également pour souhaiter le meilleur des succès à la nouvelle présidente du C. A. de l'Office, madame Frances Champigny.

En terminant, je tiens à remercier mon accompagnatrice et soutien technique, madame Pierrette Robitaille, pour son apport indispensable tout au long de ma présidence au conseil de l'Office. »

